

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS

Nombre de membres en exercice : 26

Séance du 8 avril 2025

Nombre de membres présents : 17

L'an deux mil vingt-cinq et le huit avril, à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire

Ont pris part à la délibération : 19

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 3

Présents

A. SECULA, JP. CULOS, F. GARRIGUES, C. DEBONS, S. MAZAS, F. ESTEVES, M.J. SCHIFANO, C. PAVAILLER, C. CLERGEAU, A. TAHRI, J.F. MULLER, D. DOUMERC, RM MARTINEZ FUENTE, O. RACAUD, JC. LAPASSE, H. DUTKO.

Date de la convocation

02/04/2025

Absents excusés

C. ROMERO, A. CIERCOLES, M. PLANA, E. UMUTESI, JC. MALTHE, S. PRADELLES, C. SCHIFANO, ME. ORRIT RAYSSAC, I. CERE

Date d'affichage

03/04/2025

Pouvoirs

C. SCHIFANO à MJ. SCHIFANO | JC. MALTHE à C. PAVAILLER

Objet de la délibération n° 23-2025

Finances Publiques – Budget primitif
exercice 2025

M. Fernand ESTEVES a été nommé secrétaire


Délibération n° 09

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice.

Considérant l'obligation de respecter les grands principes budgétaires à savoir unité, annualité, équilibre, universalité et sincérité.

Sachant que le vote du budget se fait par nature c'est-à-dire par chapitre sur la section fonctionnement et par chapitre et opération sur la section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal le Budget primitif suivant pour l'exercice 2025 :

DEPENSES + RAR		RECETTES + RAR	
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre 011 – Charges à caractère général	1 757 300.55€	Chapitre 70 – Produits des services	517 188.00€
Chapitre 012 – Charges de personnels	1 979 440.00€	Chapitre 73 – Impôts et taxes	415 000.00€
Chapitre 014 – Atténuation de charges	0.00€	Chapitre 731 – Fiscalité locale	2 200 000.00€
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courantes	514 841.39€	Chapitre 74 – Dotations et participations	1 011 500.00€

Chapitre 66 – Charges financières	222 134.82€	Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante	Envoyé en préfecture le 11/04/2025 Reçu en préfecture le 11/04/2025 Publié le 
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	5 000.00€	Chapitre 76 – Produits financiers	ID : 031-213105737-20250408-BF232025-DE
Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions	5 000.00€	Chapitre 013 – Atténuations de charges	40 000.00€
Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	150 000.00€	Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section	60 000.00€
Chapitre 023 – Virement à la section investissement	206 565.26€	Chapitre 002 – Excédent reporté	506 544.02€
TOTAL	4 840 282.02€	TOTAL	4 840 282.02€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 16 – Emprunts et Dettes	316 800.00€	Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	967 195.29€
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	(RAR) 5 325€ + 94 675.00€	Chapitre 13 – Subventions d'investissement	0.00€
Chapitre 204 – Subvention d'équipement	26 000.00€	Chapitre 16 – Emprunt et Dettes	5 000 000.00€
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	(RAR) 19 000€ + 195 366.00€	Chapitre 165 – Dépôt et cautionnement	1 300.00€
Chapitre 23 – Immobilisations en cours <i>Op 169 – Création d'un groupe scolaire à En Caravelle</i> <i>Op 170 – Aménagement carrefour gendarmerie</i> <i>Op 171 – Construction d'un club house pour le rugby</i> <i>Op 172 – Aménagement carrefour SDIS</i>	6 900 000.00€ (RAR) 12 554.00€ 150 000.00€ 30 000.00€	Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Op 169 – Création d'un groupe scolaire à En Caravelle</i> <i>Op 171 – Construction d'un club house pour le rugby</i>	1 200 000.00€ 50 000.00€
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	60 000.00€	Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre section	150 000.00€
		Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	206 565.26€
Chapitre 001 – Déficit reporté	0€	Chapitre 001 – Excédent reporté	234 659.45€
TOTAL	7 809 720.00€	TOTAL	7 809 720.00€
TOTAL CUMULE	12 650 002.02€	TOTAL CUMULE	12 650 002.02€

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction M57 ;

CONSIDERANT l'affectation de résultat ;

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaire en date du 26 février 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS

- ADOPTE le budget primitif pour l'exercice 2025 tel que présenté ci-dessus et annexé à la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,